

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Le vingt Décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, dûment convoqués le onze Décembre deux mille dix-neuf, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

Présents : M. Gaëtan LEAUTE, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Françoise VOYAU, M. Sébastien LOCQUET, Mme Marie-Line BONDU, Mme Andrée BAUDRU, M. Nicolas GAUTREAU, M. Claude GANACHAUD, M. Antoine BOIXEL, M. Samuel MORILLEAU, Mme Magali THOMAS, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY, Mme Raymonde CHAUVET

Absents excusés : M. Philippe HOUDAYER pouvoir à M. Philippe HIDROT, Mme Joëlle BERTRAND pouvoir à Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Frédéric QUILLAUD pouvoir à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Liliane BATARD pouvoir à M. Karl GRANDJOUAN, MM. Pierrick MICHEL, Mathieu GRAVOUIL, Mme Emeline DECORPS-GOURDON, M. Dominique BOSSARD

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Madame Magali THOMAS est désignée, secrétaire de séance.

DE-2019-08-01 PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU

Mr HIDROT expose que la Région des Pays de Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais etc). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente du fait de sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisé ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée. Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

.../...



L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

En 2017, l'association Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées, pour leurs donner les tenants et aboutissants d'un tel projet.

Depuis un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaite poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toutes les mesures de la démarche.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune de Port Saint Père dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'engager la Commune dans la réflexion sur le Projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- De désigner Mr Gaëtan Léauté, Mr Philippe HIDROT comme représentants de la commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- D'indiquer son opposition au choix d'une « réserve naturelle » qui mettrait le territoire sous cloche
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
A PORT SAINT PERE, le 26 Décembre 2019
Le Maire
Gaëtan LEAUTE

Signé le : 26/2/2019
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20191220-DE-2019-08-01-DE
Date de réception de l'accusé : 31/12/2019 à 10:45
Date d'affichage de l'acte : 31/12/2019

